



**CONSEIL DE QUARTIER  
DE MONTCALM**

**RAPPORT ANNUEL 2014**

# Mon quartier

j'y vis... j'y vois !





**CONSEIL DE QUARTIER  
DE MONTCALM**

**RAPPORT ANNUEL 2014**



## TABLE DES MATIÈRES

LE MOT DU PRÉSIDENT	5
1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	7
1.1 Ses membres au 31 décembre 2014	7
1.2 Son fonctionnement	7
1.3 Participation du public aux assemblées	8
2. LES ACTIONS DU CONSEIL DE QUARTIER	9
2.1 Fonctionnement du conseil de quartier et représentation	9
2.1.1 Planification des projets et dossiers d'intérêt pour le conseil d'administration	9
2.1.2 Table de concertation des conseils de quartier de l'arrondissement La Cité-Limoilou	9
2.1.3 Règle d'éthique	9
2.1.4 Rencontre avec la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec	10
2.2 Rapport Vision Montcalm	10
2.3 Aménagement urbain	11
2.3.1 Conclusion du dossier du 75, René-Lévesque Ouest (Ilot Esso)	11
2.3.2 Aménagement de terrasses dans l'espace public de l'avenue Cartier	11
2.3.3 Relation avec la Société de développement commercial (SDC) de l'avenue Cartier	12
2.3.4 La placette coin Cartier et René-Lévesque	12
2.3.5 SAQ	12
2.3.6 IGA	13
2.3.7 Étude de requalification Belvédère/	13
2.3.8 Ancienne école des Saint-Martyrs	13
2.3.9 CPE Sophie	13
2.4 Circulation	13
2.4.1 Chantier de la Côte Gilmour	13
2.4.2 Chantier de la Grande Allée	14
2.4.3 Politique de circulation et stationnement	14
2.5 Environnement	14
2.5.1 Projet de compostage	14
2.5.2 Politique des arbres/Abattage dans Saint-Sacrement	14
2.5.3 Forêt nourricière	14
2.5.4 Gestion des matières résiduelles	15

2.6	Mixité sociale et accessibilité au logement _____	15
2.6.1	La question du logement social _____	15
2.6.2	Forum régional : vieillir en Capitale-Nationale _____	15
2.6.3	La Pergola _____	15
2.7	Rayonnement du conseil de quartier et communication _____	15
2.7.1	Histoire de raconter _____	15
2.7.2	Programme de reconnaissance – 2 <sup>e</sup> édition _____	15
2.7.3	Page Facebook _____	16
2.7.4	Quartier Montcalm _____	16
2.7.5	S’afficher sur Internet _____	16
2.7.6	Conférence de M. John Macleod _____	16
2.7.7	Conférence de M. Michel Bonnette _____	16
3.	LES MANDATS DU CONSEIL D’ARRONDISSEMENT ET DU COMITÉ EXÉCUTIF ____	17
4.	LES PARTICIPATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D’ADMINISTRATION ____	20
4.1	La participation à des organismes ou regroupements _____	20
4.2	Les autres participations _____	20
5.	LES QUESTIONS DU PUBLIC AUX ASSEMBLÉES DU CONSEIL DE QUARTIER ____	20
6.	LES SUJETS TRAITÉS PAR LES CONSEILLERS _____	21
7.	LES ÉTATS FINANCIERS 2014 _____	22

## LE MOT DU PRÉSIDENT

L'année 2014 a été marquée par un renouvellement important des membres du conseil de quartier Montcalm et notamment par le départ de Lise Santerre qui en a été la présidente pendant huit ans. Au nom de tous les membres du conseil de quartier Montcalm, je tiens à remercier Lise pour sa contribution majeure à la vie démocratique de notre quartier et pour son engagement sans faille.

Pour s'orienter dans leurs tâches, les nouveaux membres du conseil de quartier ont pu bénéficier du rapport *Vision Montcalm*. Ce rapport, qui fut adopté à l'automne 2014 après avoir sollicité l'avis d'un grand nombre d'acteurs du quartier, offre des balises à tous ceux qui souhaitent œuvrer au développement du quartier, en plus de tracer les lignes directrices d'un futur Plan directeur du quartier. Le conseil de quartier remercie tous les citoyens et représentants de commerces, d'entreprises et d'institutions qui ont accepté de donner de leur temps pour participer à cette démarche.

Ce document a par ailleurs été un guide pour le conseil de quartier dans ses décisions qu'il a dû prendre lors des consultations publiques qui se sont tenues au courant de l'année 2014. Au cours de ces consultations, le conseil de quartier a démontré sa volonté de voir évoluer le quartier en acceptant la densification douce, mais sans jamais compromettre la qualité de vie de ses résidents.

Le principal défi du conseil de quartier pour l'année 2015 sera de concrétiser en actions tous les efforts qui ont été mis à redéfinir son mode de fonctionnement. À la fin de l'année 2014, le conseil de quartier s'est doté de trois comités pour coordonner ses actions dans les domaines où il est le plus souvent interpellé. Ces trois comités sont les suivants :

- Comité Transports et environnement (circulation, environnement, transport et verdissement)
- Comité Relations avec les citoyens (gouvernance, loisirs, citoyens, mixité, participation et communication)
- Comité Cadre bâti (services, commerces, cadre bâti, patrimoine, arts et densification)

Je profite ainsi de cette occasion pour inviter les citoyens du quartier Montcalm à manifester plus que jamais leurs aspirations pour le quartier et à s'engager dans le façonnement de leur milieu de vie.

Le président,



Louis Bernier-Héroux





## 1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

### 1.1 Ses membres au 31 décembre 2014

#### Membres avec droit de vote :

Mmes	Meriem Benchabane	Trésorière (2015)
	Nicole Moreau	Administratrice (2016)
	Marine Sériès	Administratrice (2015)
	Karine Smith	Administratrice (2016)
MM.	Louis Bernier-Héroux	Président (2016)
	Michel-Claude Demers	Administrateur (2016)
	Denys Hamel	Secrétaire (coopté, 2015)
	Antoine Pellerin	Administrateur (2015)
	François Talbot	Administrateur (2015)
	Guy Tremblay	Administrateur (coopté, 2015)

#### Un poste de membre coopté est vacant

#### Membres sans droit de vote :

Mme Anne Guérette	Conseillère, district électoral du Cap-aux-Diamants
M. Yvon Bussiès	Conseiller, district électoral de Montcalm-Saint-Sacrement

Par ailleurs, au cours de l'année 2014, les personnes suivantes ont siégé au conseil d'administration : MM. Maxime Lambert, Roger Poulin, Marc-André Bodet et Mmes Hélène Charron, Lise Santerre, Jacquelyn Smith

#### Secrétaire de rédaction :

M. Jean Beaudoin Lemieux	Secrétaire de rédaction
--------------------------	-------------------------

#### Personne-ressource du conseil de quartier à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou :

M. André Martel	Conseiller en consultations publiques
-----------------	---------------------------------------

### 1.2 Son fonctionnement

Assemblées, rôle, mandat, composition du conseil d'administration :

En 2014, outre l'assemblée annuelle et trois assemblées spéciales des membres, le conseil d'administration a tenu treize assemblées régulières et une assemblée spéciale. À celles-ci s'ajoutent des séances de travail du conseil et de ses comités.

Le conseil de quartier est un organisme à but non lucratif accrédité par le conseil municipal de la Ville de Québec. Il permet à la population d'exprimer son opinion et ses idées sur des projets qui touchent son environnement et sa qualité de vie. Le conseil recueille les opinions des gens qui y habitent ou travaillent sur son territoire afin que les décisions et actions de l'Arrondissement et de la Ville répondent davantage aux besoins. Les activités du conseil de quartier touchent, notamment, l'aménagement du territoire, la circulation, le zonage, la sécurité publique, le loisir et l'environnement. En somme, le conseil de quartier est un lieu de rencontre où la population a le pouvoir d'agir pour créer un milieu de vie à son image.

Dans un esprit de collaboration avec la Ville, le conseil de quartier exerce les mandats suivants : émettre des recommandations sur tout projet de modification au règlement d'urbanisme ou touchant le quartier qui lui est soumis par une instance décisionnelle de la Ville; tenir des séances de consultations publiques sur une question sur laquelle son opinion a été demandée par une instance décisionnelle de la Ville; tenir, de sa propre initiative, une consultation publique sur un projet de la Ville sur une propriété municipale dans le quartier; de sa propre initiative, transmettre à la Ville son avis sur toute autre matière concernant le quartier; en collaboration avec les représentants de la Ville et les acteurs du milieu, ainsi qu'en accord avec les orientations et les outils de planification de la Ville, bonifier l'offre de services, la planification ou la mise en œuvre d'un projet municipal touchant le quartier.

Onze personnes voient au bon fonctionnement du conseil de quartier et forment le conseil d'administration : quatre sièges sont réservés aux femmes et quatre aux hommes qui résident dans le quartier. Ces personnes sont élues pour des mandats de deux ans selon un principe d'alternance. Outre les membres élus, trois sièges sont réservés à des membres cooptés nommés par le conseil d'administration. Ces membres résident dans le quartier ou représentent un établissement commercial, industriel, institutionnel ou communautaire situé dans le quartier. Le conseil d'administration peut ajouter des critères pour le choix des membres cooptés. Ceux-ci sont nommés pour un mandat se terminant à l'assemblée annuelle suivante. Leur mandat est renouvelable. Les conseillers municipaux du quartier sont membres du conseil d'administration, mais sans droit de vote.

### **1.3 Participation du public aux assemblées**

Le conseil d'administration du conseil de quartier de Montcalm se réunit toujours en assemblée publique. À chaque assemblée, une période de temps est réservée aux membres du conseil de quartier, c'est-à-dire la population, pour des questions ou des commentaires.

À moins d'avis contraire, le conseil se réunit aux Loisirs Montcalm 265, boulevard René-Lévesque Ouest. Généralement, les assemblées se tiennent le quatrième mardi de chaque mois, à l'exception des mois de juillet et août où il n'y a pas d'assemblée.

Les dates des assemblées du conseil de quartier sont publiées dans l'agenda du bulletin municipal « Ma Ville » section « Mon Arrondissement ». De plus, ces informations ainsi que les ordres du jour, les procès-verbaux, les documents et les rapports de consultation sont disponibles sur le site Internet de la Ville de Québec au [www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier](http://www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier) choisir « Montcalm ».

#### **Adresse de correspondance et personne-ressource à l'Arrondissement :**

Arrondissement de La Cité-Limoilou  
Conseil de quartier de Montcalm  
399, rue Saint-Joseph Est, 4e étage  
Québec (Québec) G1K 8E2  
L'adresse de courriel du conseil est : [conseilquartier.montcalm@ville.quebec.qc.ca](mailto:conseilquartier.montcalm@ville.quebec.qc.ca)  
Facebook : conseil de quartier de Montcalm

M. André Martel, conseiller en consultations publiques  
Arrondissement de La Cité-Limoilou  
Division des relations avec les citoyens et du soutien administratif  
Téléphone : 418 641-6101, poste 3114  
Courriel : [andre.martel@ville.quebec.qc.ca](mailto:andre.martel@ville.quebec.qc.ca)

## **2. LES ACTIONS DU CONSEIL DE QUARTIER**

### ***2.1 Fonctionnement du conseil de quartier et représentation***

#### **2.1.1 Planification des projets et dossiers d'intérêt pour le conseil d'administration**

Devant le très grand nombre de projets ou de dossiers auxquels les membres du conseil d'administration pouvaient s'intéresser, les administrateurs ont jugé opportun de se doter, à l'automne 2014, d'une planification ayant un horizon de 18 mois et regroupant toutes les initiatives possibles en fonction de huit résultats attendus distincts qui sont :

1. Renouveler la vision à long terme au regard du développement du quartier;
2. Soutenir la mixité sociale de notre quartier;
3. Amélioration du cadre bâti, patrimonial et environnemental de notre quartier;
4. Enrichir notre contribution à la gouvernance municipale;
5. Stimuler le sentiment d'appartenance des résidants du quartier de Montcalm;
6. Encourager l'usage optimal de la voie publique;
7. Relancer nos échanges avec la SDC de la rue Cartier;
8. Bonifier le fonctionnement du conseil de Quartier.

Près d'une trentaine de dossiers ou projets ont ainsi été regroupés et se sont vus attribuer une priorité (A, B ou C), un porteur, une identification sommaire des actions à prendre au regard de chacun d'eux.

Au moment de conclure ce rapport annuel (printemps 2015), il convient de noter que plusieurs des projets ou dossiers faisant partie de cette planification ont été réalisés. Un certain nombre ont par ailleurs été repris dans le rapport du comité Vision Montcalm, ce qui aura pour effet de les maintenir sur l'écran radar du conseil pour quelques années à venir.

Enfin, soulignons que devant l'ampleur de la tâche qui consiste à donner vie au rapport qui précède, tout en prenant en charge les questions d'actualité courante, les administrateurs confieront à trois sous-comités permanents du conseil le soin de faire avancer la réflexion sur divers dossiers et projets.

#### **2.1.2 Table de concertation des conseils de quartier de l'arrondissement de La Cité-Limoilou**

Comme par les années passées, une table rassemblant les présidents des divers conseils s'est réunie à quelques reprises pour partager l'information sur des sujets d'intérêt commun. Le conseil de quartier de Montcalm a participé à quelques-unes de ces rencontres, dont celle du 2 juin 2014, tenue au Centre Mgr-Bouffard. Suite au renouvellement important de la composition de plusieurs conseils de quartier cette table a suspendu ses travaux au cours de l'automne 2014.

En plus de ces rencontres, quelques administrateurs du conseil de quartier de Montcalm ont aussi participé à une rencontre d'échanges avec les élus et fonctionnaires de l'arrondissement. Cette rencontre, tenue en septembre 2014, aura aussi permis de connaître les priorités et dossiers d'intérêt de tous les autres conseils de quartier de notre arrondissement

#### **2.1.3 Règle d'éthique**

Afin de combler l'absence de règles formelles de bonne conduite visant à prévenir tout manquement éthique de la part des administrateurs du conseil de quartier, le conseil d'administration a résolu

d'adhérer, de façon intérimaire, aux « Règles d'éthique » contenues au Guide de participation – Conseil de quartier (inspirées des Règles d'éthique régissant les élus et les autres administrateurs municipaux de Québec, adoptés par la résolution CV-2002-0076 et ses amendements).

Les anciens articles 119 et 120 du Règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier (R.R.V.Q. chapitre F-1) ayant été abrogés dans l'attente de l'adoption de nouvelles règles régissant l'éthique des élus municipaux, il est apparu important, pour les administrateurs du conseil de quartier Montcalm, de combler cette lacune. C'est dans ce contexte que les administrateurs ont déclaré, par l'entremise d'une résolution en ce sens (Résolution CA-14-55 concernant les règles d'éthique du conseil de quartier) qu'ils continueraient à souscrire aux principes dégagés par les anciennes règles, lesquelles demeurent tout à fait pertinentes aux fins de prévention de manquements éthique. Cette résolution était également accompagnée d'une déclaration de chacun des administrateurs confirmant avoir pris connaissance des règles éthiques, à les respecter et à se conformer aux principes d'intégrité qu'elles cherchent à promouvoir.

Le 1<sup>er</sup> décembre 2014, un règlement (R.V.Q. 2218) a finalement été adopté par la Ville de Québec faisant en sorte d'assujettir les administrateurs des conseils de quartier aux articles 1 à 11 du Code d'éthique et de déontologie régissant les membres du conseil (R.V.Q. 2170). Ce sont désormais ces règles qui s'appliquent aux administrateurs du Conseil de quartier Montcalm.

#### **2.1.4 Rencontre avec la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec**

Au cours des années, le conseil de quartier a souvent voulu savoir qu'elle était le rôle de La Commission d'urbanisme et de conservation de Québec. C'est le 19 mars 2014, qu'une rencontre d'échange sur le rôle et le mandat de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec a été organisée et à laquelle plusieurs conseils de quartier ont participé.

## ***2.2 Rapport Vision Montcalm***

Afin d'inspirer la mise à jour du Plan directeur du quartier Montcalm, le conseil de quartier a entrepris une démarche visant à se donner une vision de ce qu'il souhaite pour le développement futur du quartier. Le rapport Vision Montcalm débute par une brève description du quartier et fait état des grands enjeux qui se posent pour les années à venir. Chaque section se termine par les actions que le conseil estime essentiel d'entreprendre pour faire face à ces enjeux, que ces actions interpellent le conseil de quartier lui-même, les autorités de la Ville, celles de l'Arrondissement ou d'autres intervenants. La démarche d'élaboration du rapport a commencé par une consultation ciblée auprès de quatre groupes : des spécialistes de l'aménagement, des commerçants, des organismes culturels et des organismes communautaires du quartier. La consultation publique a eu lieu le 16 octobre 2014 et le document a été adopté le 28 octobre 2014.

La démarche a révélé que les neuf enjeux suivants sont ceux qui caractérisent tout particulièrement la *vision* des résidents et des acteurs du quartier :

1. Une densité à échelle humaine
2. La préservation du cadre bâti et une intégration harmonieuse des nouveaux éléments dans le respect du paysage architectural
3. Un aménagement urbain et des services de qualité dans le quartier
4. Un partage courtois de la voie publique
5. Une offre de stationnement répondant aux besoins
6. Une mixité générationnelle et sociale accrue

7. La viabilité d'une offre commerciale diversifiée et dynamique
8. Les préoccupations environnementales et la consolidation du couvert végétal
9. Une participation citoyenne accrue et diversifiée

Le rapport Vision Montcalm, en plus d'alimenter la mise à jour du Plan directeur du quartier, a également comme objectif de guider tous les intervenants, publics ou privés, dont les actions ont un impact sur le développement du quartier. En articulant une *vision* autour d'enjeux qui représentent les préoccupations de la population de Montcalm, le conseil de quartier espère notamment que les promoteurs s'en inspireront dans l'élaboration de leurs projets, afin d'accroître l'acceptabilité sociale de ceux-ci.

Enfin, le conseil de quartier tient à remercier les personnes, fort nombreuses, qui se sont prêtées à l'exercice de consultation qui a mené à la préparation du rapport Vision Montcalm. Il importe également de remercier les membres du comité Vision et plus particulièrement, madame Lise Santerre qui a initié et coordonné l'ensemble de la démarche ainsi que madame Françoise Lord qui a agi comme secrétaire du comité.

## **2.3 Aménagement urbain**

### **2.3.1 Conclusion du dossier du 75, boulevard René-Lévesque Ouest (Ilot Esso)**

À titre de contexte, rappelons que lors d'un référendum tenu le 10 novembre 2013, les citoyens ont rejeté massivement (77 % contre le projet de règlement modifiant le zonage) les vues des élus municipaux concernant l'avenir de cette intersection stratégique du quartier de Montcalm.

Le promoteur a donc revu son projet pour le ramener à quatre étages (soit 21 logements et des locaux commerciaux au rez-de-chaussée) et a obtenu de l'arrondissement deux dérogations dites mineures. La première lui permettant d'être exempté de l'obligation de fournir les vingt cases de stationnement requises habituellement pour un tel projet. La deuxième lui permettant de construire un édifice d'une hauteur totale de 15 mètres alors que la réglementation en vigueur limite à 13 mètres la hauteur des bâtiments dans cette zone.

Au moment d'écrire ce rapport annuel (printemps 2015), la construction de l'édifice (maintenant nommé le George-Étienne) avance rapidement et les premiers occupants devraient prendre possession des lieux avant la fin de l'année. En plus de bénéficier d'un nouvel édifice relativement bien intégré à son environnement, les citoyens apprécieront le nouvel abribus du RTC (à température contrôlée) qui sera mis en service d'ici le printemps 2015.

### **2.3.2 Aménagement de terrasses dans l'espace public de l'avenue Cartier**

Au cours des étés 2012 et 2013, l'association des commerçants, alors connue sous le nom d'Espace Cartier, a tenu deux brefs projets-pilotes visant l'animation de l'avenue Cartier par notamment l'implantation de cafés-terrasses temporaires. Ces deux projets ont permis d'évaluer la pertinence et la faisabilité d'autoriser des aménagements permanents (en période estivale) en plus d'évaluer l'impact de tels aménagements sur l'acceptabilité sociale, l'achalandage des commerces, la circulation (piétonne et automobile) ainsi que sur le stationnement.

En février 2014, à la demande de l'arrondissement, nous avons tenu une consultation publique portant sur divers aspects entourant l'aménagement de terrasses sur le domaine public. En plus de présenter les trois options existantes pour l'aménagement d'un tel équipement dans l'espace public, des représentants de la Division du transport de la Ville de Québec sont venus expliquer les tenants et aboutissants d'une option alors à l'étude. Cette dernière comportant deux caractéristiques principales : I- le trottoir demeure

le corridor piéton et II- les cases de stationnement peuvent être utilisées, à la demande d'un commerçant, comme terrasse.

Lors de cette consultation, les citoyens présents se sont montrés réceptifs. Il fut de même pour les quelques commerçants présents à cette occasion. Après d'autres discussions, en mai l'arrondissement La Cité-Limoilou autorisait l'installation de terrasses permanentes, à même les cases de stationnement de l'avenue Cartier, entre René-Lévesque et Grande Allée, pour la période allant du premier jeudi du mois de juin jusqu'à la Fête du travail.

Le conseil de quartier s'est montré favorable à ce projet puisqu'il lui semblait de nature à permettre une occupation plus intensive de l'espace public par diverses clientèles (résidants, travailleurs du secteur, visiteurs) ce qui à son tour devrait favoriser la vitalité commerciale de cette rue si importante pour la qualité de vie du quartier.

### **2.3.3 Relation avec la Société de développement commercial (SDC) de l'avenue Cartier**

Au cours de l'année 2014, nos échanges avec la SDC ont été sporadiques, mais fructueux. Acceptant l'invitation de notre conseillère municipale, nous avons participé en février 2014 à une rencontre qui avait notamment pour objectif de déterminer les enjeux prioritaires et communs sur lesquels nous pourrions travailler en collaboration (CQ et SDC) et de cerner plus précisément comment nous pourrions travailler ensemble dans les mois à venir.

Cette amorce de dialogue nous aura permis de reprendre contact avec un intervenant clé de notre quartier avec qui nous n'étions pas sur la même longueur d'onde depuis notamment les consultations publiques du printemps 2013 entourant l'avenir du projet du 75, boul. René-Lévesque Ouest (îlot Esso). Les échanges que nous avons eus alors auront permis de dégager quelques pistes de collaboration informelles qui se sont avérées intéressantes. Citons notamment la participation des commerçants du secteur à la consultation sur le rapport Vision Montcalm ainsi que la réflexion entourant la future placette au coin de René-Lévesque et Cartier.

### **2.3.4 La placette coin Cartier et René-Lévesque**

La Ville de Québec a organisé, le 3 octobre 2014, une rencontre avec des représentants d'organismes et de citoyens sur l'aménagement de cette placette. Pour recueillir des points de vue complémentaires des citoyens sur le sujet, il a été suggéré que le conseil de quartier donne un mandat à Votepour.ca. Nous avons acheminé une résolution en ce sens au conseil d'arrondissement. La demande de fonds pour cette consultation in situ fut cependant refusée par l'arrondissement.

### **2.3.5 SAQ**

Le 13 novembre 2014, l'avis du conseil de quartier Montcalm a été sollicité relativement à des modifications de zonage demandées par la Société des alcools du Québec (SAQ) située sur l'avenue Cartier. La demande concernait l'augmentation de la surface commerciale et le retrait de l'exigence de la hauteur minimale des bâtiments de 6 mètres (qui s'appliquerait à toute la zone mixte de l'avenue Cartier), ceci afin d'augmenter la surface de vente de la SAQ et d'agrandir leur local jusqu'à l'actuel trottoir. Lors de la consultation publique, les citoyens et membres du conseil d'administration soulignent que plusieurs éléments font que ce projet s'intègre de façon harmonieuse sur l'artère commerciale : bancs publics, préservation de l'arbre, architecture cohérente avec un développement durable, œuvre d'art, etc., ceci en plus de favoriser une offre commerciale diversifiée pour le quartier. Le conseil de quartier a recommandé l'adoption des modifications proposées et a mentionné le caractère exemplaire de la démarche de la SAQ dans son objectif de présenter un projet cohérent avec le quartier dans lequel le commerce s'inscrit.

### **2.3.6 IGA**

Suite à une demande de dérogation faite par le supermarché IGA afin d'augmenter son espace de vente et donc son offre de produits, une consultation publique a eu lieu le 4 décembre 2014 à laquelle ont participé une quarantaine de citoyens. Les éléments demandés par le requérant étaient d'augmenter la superficie du commerce, ce qui amènerait la démolition du bâtiment du 279-281 chemin Sainte-Foy, d'augmenter la hauteur de construction, de réduire le nombre de stationnements requis, de pouvoir déroger à l'exigence de construire tous les stationnements en souterrain et finalement de réduire l'exigence de verdissement de 10 % à 5 %. La majorité des interventions citoyennes furent d'accepter le projet afin de revitaliser cet espace et d'offrir un supermarché de qualité. Cela dit, plusieurs réticences ont été émises quant à la réduction du pourcentage d'aire verte et, dans une moindre mesure, en lien avec la destruction de la façade du bâtiment voisin. Dans ce cadre, une majorité de membres du conseil de quartier ont recommandé au conseil d'arrondissement d'accepter les projets de modification, en exigeant toutefois l'application de l'aire verte à 10 % prévue dans la réglementation de zonage.

### **2.3.7 Étude de requalification Belvédère/René-Lévesque**

La vitalité des commerces de proximité étant une des préoccupations les plus importantes des résidents du quartier, le conseil de quartier est préoccupé par le manque de dynamisme dans le secteur commercial situé à l'intersection de l'avenue Belvédère et du boulevard René-Lévesque, dont le potentiel lui apparaît pourtant élevé. Sachant qu'une étude de requalification du secteur a été menée par la Ville de Québec au courant des dernières années, le conseil de quartier a demandé au conseil municipal de rendre publiques les conclusions de cette étude afin d'en assurer un développement cohérent. Cette demande, souvent réitérée par le conseiller municipal du district, a été refusée.

### **2.3.8 Ancienne école des Saint-Martyrs**

Le conseil de quartier s'est penché sur la question d'une demande de modification de zonage pour l'édifice situé 860-880, rue Père-Marquette et ayant déjà abrité l'école des Saints-Martyrs. La demande concernait une volonté de pouvoir convertir, si nécessaire, une partie du bâtiment en habitations (H1). Après une consultation publique sur la question, à laquelle 33 personnes ont pris parole, il a été recommandé au conseil d'arrondissement de ne pas permettre cet usage dans cet édifice afin de maintenir un lieu dans ce secteur du quartier où des activités communautaires pourraient continuer à se tenir.

### **2.3.9 CPE Sophie**

En début d'année 2014, le conseil de quartier fut interpellé par la direction et le conseil d'administration du CPE Sophie qui était à la recherche de locaux pour des nouvelles places de garderie. Afin de venir en aide au CPE, le conseil de quartier a mis sur pied un comité qui verrait à regarder les différentes possibilités de locaux dans le quartier et de voir les différentes avenues possibles. Après plusieurs démarches, le CPE est toujours en négociation avec le ministère et un promoteur afin de pouvoir mettre en place les 56 places additionnelles obtenues. Les membres du conseil de quartier souhaitent vivement que le projet se réalise afin de répondre aux nombreuses demandes des parents qui résident et fréquentent le quartier.

## **2.4 Circulation**

### **2.4.1 Chantier de la Côte Gilmour**

D'importants chantiers sur le réseau routier ont marqué l'année 2014 dans le quartier Montcalm. Ceux-ci ont débuté par les travaux pour l'ouverture à l'année de la Côte Gilmour. Le conseil de quartier a maintes fois fait connaître son désaccord à propos de ce sujet, considérant que la réouverture à l'année

de la Côte Gilmour conduira à une augmentation de la congestion dans le quartier, en plus de diminuer l'espace récréatif du parc des Champs-de-Bataille en saison hivernale. Le conseil de quartier souhaite qu'un suivi des impacts de ce projet soit effectué sur l'environnement et sur la circulation dans le quartier.

#### **2.4.2 Chantier de la Grande Allée**

De façon plus importante encore, le quartier a été marqué de juillet à novembre 2014 par les travaux sur la Grande Allée. Une séance d'information concernant ce chantier s'est tenue lors de l'assemblée du conseil de quartier le 27 mai 2014 afin de faire connaître aux citoyens la nature des travaux et les moyens de mitigation qui seraient employés pour atténuer les impacts sur la circulation. Bien que le conseil de quartier reconnaisse que les travaux embelliront la Grande Allée, il regrette de n'avoir pas été consulté pour un projet d'aménagement urbain d'une telle ampleur, alors qu'ils le sont pour tout projet immobilier d'une certaine importance.

#### **2.4.3 Politique de circulation et stationnement**

À cet égard, le conseil de quartier rappelle qu'une demande a été formulée à l'administration municipale pour qu'il lui soit offert la possibilité de participer à l'élaboration de la Politique de circulation et stationnement de l'arrondissement de La Cité-Limoilou qui est présentement en cours. Le conseil de quartier juge primordial que cette nouvelle politique reflète bien les aspirations des résidents du quartier Montcalm. Le conseil de quartier se fait notamment régulièrement interpellé par des résidents pour des enjeux de sécurité piétonne, auxquels l'administration municipale fait la sourde oreille.

### ***2.5 Environnement***

#### **2.5.1 Projet de compostage**

Le conseil d'administration a résolu d'envoyer, l'an dernier, une demande formelle à la Ville en vue de la mise sur pied d'autres alternatives de compostage. En janvier 2014, la demande d'aide ayant été acceptée par le conseil d'arrondissement, un projet de compostage communautaire s'est mis en branle. Craque-Bitume et les Loisirs Montcalm se sont mis d'accord pour installer des bacs de compostage sur le stationnement du centre communautaire disponible pour les gens du quartier inscrits à Craque-Bitume. Le conseil de quartier de Montcalm a participé financièrement à la réalisation de ce projet qui fonctionne très bien. Craque-Bitume est le maître d'œuvre du projet pour les gens qui désirent avoir de l'information.

#### **2.5.2 Politique des arbres/Abattage dans Saint-Sacrement**

La question des arbres a été amenée au conseil de quartier à sa séance du 23 septembre dans la foulée des abattages ayant eu lieu dans le quartier voisin de Saint-Sacrement, notamment l'abattage médiatisé sur la rue Barrin. Cette question a interpellé le conseil de quartier et celui-ci devrait poursuivre, au cours de la prochaine année, ses réflexions à cet effet. Le conseil municipal devrait se saisir prochainement d'une Politique de l'arbre.

#### **2.5.3 Forêt nourricière**

Trois membres d'un organisme à but non lucratif sont venus présenter les enjeux de l'agriculture urbaine et sonder les citoyens sur leur intérêt en regard de ces questions lors de la séance du 28 octobre. Les membres du conseil de quartier se sont montrés fort intéressés, cette question étant en lien avec la vision du quartier et prometteuse. Plus de travaux seront à venir afin de promouvoir ces pratiques.



#### **2.5.4 Gestion des matières résiduelles**

Le conseil de quartier est fréquemment interpellé par des résidents de la rue Crémazie pour des problèmes liés à la gestion de déchets des activités commerciales de l'avenue Cartier. Le conseil de quartier a soutenu ces résidents dans leur représentation auprès de la Ville et des commerçants. Le conseil considère que des leçons doivent être tirées de cette expérience afin de prévenir à l'avenir les impacts d'une nouvelle activité commerciale.

### ***2.6 Mixité sociale et accessibilité au logement***

#### **2.6.1 La question du logement social**

En octobre 2014, le conseil de quartier a convenu d'étudier la demande d'appui du Comité populaire Saint-Jean Baptiste pour ce qui est de la disponibilité de logements locatifs à prix abordable dans le quartier. Le conseil étant désireux que le quartier puisse accueillir davantage de jeunes familles, une résolution a été adoptée sur le sujet qui comporte trois volets, soit l'examen des incidences de la transformation des logements en condo, la limitation de la subdivision des grands logements en petits appartements et l'élaboration d'une politique de transformation des logements locatifs en résidence de tourisme conjointement avec les citoyens et les promoteurs.

#### **2.6.2 Forum régional : vieillir en Capitale-Nationale**

Cet évènement s'est tenu en septembre 2014 et a rassemblé environ trois cents personnes. Des ateliers étaient organisés sur des grandes dimensions de la vie des aînés, dont le logement, le transport, la proximité des services, l'engagement social et citoyen des aînés. Il est résulté de l'atelier sur la proximité des services, auquel participaient les représentants du Conseil, une recommandation sur l'importance de la décentralisation de ces services, de même que la préservation des liens intergénérationnels.

#### **2.6.3 La Pergola**

Le conseil de quartier a tenu, à la demande du conseil d'arrondissement, en février 2014, une consultation publique sur une demande d'occupation afin de permettre une résidence de tourisme d'un maximum de six logements au 405 boulevard René-Lévesque Ouest. Cette demande a été adoptée à la majorité des membres du Conseil.

### ***2.7 Rayonnement du conseil de quartier et communication***

#### **2.7.1 Histoire de raconter**

On se souviendra dans notre rapport de l'an dernier que le conseil de quartier de Montcalm avait confié aux Loisirs Montcalm le mandat de produire une brochure « Histoire de raconter ». Le tout est maintenant réalisé et la brochure disponible à la population. Certains endroits ont été ciblés pour la distribution, dont la boutique du Musée National des Beaux-Arts de Québec ainsi que les Loisirs Montcalm. D'autres endroits sont à prévoir.

#### **2.7.2 Programme de reconnaissance – 2<sup>e</sup> édition**

Le conseil de quartier procédait à sa deuxième édition du *Programme de reconnaissance des bons coups en rénovation extérieure et en aménagement paysager* dans le quartier Montcalm. On se rappelle que ce programme vise à favoriser l'embellissement général du quartier, à stimuler les initiatives d'aménagement et de rénovation, et également à développer un sentiment d'appartenance et de fierté parmi les résidents.

Certificats calligraphiés par la Boutique de l'écriture et chèques-cadeaux offerts par La Quincaillerie Crémazie et La ferme Bédard et Blouin ont été remis aux lauréats lors de la soirée annuelle Vins et Fromages des Loisirs Montcalm à laquelle les gagnants ont été invités à participer par le conseil de quartier de Montcalm.

#### **Les lauréats 2013-2014**

##### **Volet entretien et rénovation**

Monsieur Maurizo Gatti, rue des Franciscains

Madame Linda Girard et Monsieur Pierre Samson  
de l'avenue Murray

##### **Volet aménagement paysager**

Monsieur Alain Bardenet,  
rue Crémazie Ouest

Monsieur Michel Gagnon,  
avenue des Érables

Souignons la participation des membres du club de photos Dimensions qui ont sillonné les rues du quartier Montcalm pour prendre plus d'une centaine de photos.

Fait important, le conseil de quartier étant limité à un maximum de deux années dans sa participation à des projets semblables, les membres se penchent sur des solutions potentielles afin de permettre la continuité de ce programme qui connaît un bon essor.

#### **2.7.3 Page Facebook**

Le conseil de quartier possède une page de communication avec les citoyens sur Facebook. Les activités du conseil y sont annoncées et les internautes peuvent nous laisser des messages par ce canal.

#### **2.7.4 Quartier Montcalm**

Le conseil de quartier a poursuivi la publication de courts articles présentant les activités à venir du conseil ainsi que la nouvelle composition de son conseil d'administration. Avec Quartier Montcalm, le conseil de quartier profite d'un bon support médiatique très ciblé. Le journal est diffusé à 23 000 exemplaires. Il permet d'assurer au conseil une certaine visibilité auprès de la population du quartier.

#### **2.7.5 S'afficher sur Internet**

Depuis septembre 2014, le conseil de quartier de Montcalm s'affiche sur le site Internet Monmontcalm.com. Ce nouveau média est un excellent moyen pour le conseil de quartier d'aller chercher une visibilité sur le Web. D'ailleurs, deux membres du conseil d'administration sont collaborateurs « blogueurs » pour ce média.

#### **2.7.6 Conférence de M. John Macleod**

Sous l'initiative du conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste, le conseil de quartier de Montcalm a participé financièrement à l'organisation de la conférence de M. John Macleod sous le thème « Un paysage urbain à croquer ». Cette conférence s'est tenue le 13 mai 2014.

#### **2.7.7 Conférence de M. Michel Bonnette**

Le conseil de quartier de Montcalm est souvent interpellé sur des questions relativement au zonage. Dans un contexte où les enjeux de transformation urbaine soulèvent de plus en plus d'intérêt dans notre quartier, le conseil de quartier a invité M. Michel Bonnette, ancien directeur scientifique de l'Organisation des villes du patrimoine mondial, également architecte et urbaniste de formation, à venir traiter de l'intégration architecturale lors de la séance du 27 mai 2014.

### 3. LES MANDATS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ET DU COMITÉ EXÉCUTIF

Conformément à la politique de consultation publique de la Ville de Québec et à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, en 2014, les membres du conseil de quartier ont traité différents dossiers en matière de réglementation de zonage et d'urbanisme qui concernent le quartier Montcalm. Ces dossiers sont présentés par l'Arrondissement ou par le comité exécutif de la Ville et, pour chacun d'entre eux, le conseil de quartier possède un pouvoir de recommandation. Le tableau suivant fait état des dossiers traités par le conseil en 2014.

Sujet	Titre	Recommandations ou actions du conseil de quartier	Décisions ou résultats du conseil d'arrondissement ou du comité exécutif de la Ville
Consultation publique Urbanisme et zonage	Permission et une demande d'occupation sur le lot 1 304 821 (250, Grande Allée Ouest) R.C.A.1V.Q. 169 et 170 2014-01-28	Il est recommandé à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou d'approuver le projet de modification intitulé Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une permission et à une demande d'occupation sur le lot 1 304 821 (250, Grande Allée Ouest) R.C.A.1V.Q. 169 et 170	Semblable à la recommandation.
Consultation publique Aménagement dans les espaces de stationnement de l'avenue Cartier	Bilan de l'expérience des cafés-terrasses dans la zone de stationnement et sur la pertinence de reconduire l'expérience de façon permanente 2014-02-04	L'assemblée publique a permis de recueillir les préoccupations, commentaires et suggestions concernant le projet.	Le conseil d'arrondissement a autorisé le projet de cafés-terrasses dans les cases de stationnement de l'avenue Cartier
Consultation publique Urbanisme et zonage	Permission et une demande d'occupation afin de permettre une résidence de tourisme d'un maximum de 6 logements lot 1304 741 (405, boulevard René-Lévesque Ouest « La Pergola ») RCA1VQ 181 et 182 2014-02-25	Il est recommandé à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou d'approuver les projets de modification intitulés Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une permission et à une demande d'occupation sur le lot 1 304 741 (405, boulevard René-Lévesque Ouest « La Pergola ») R.C.A.1V.Q. 181 et 182.	Semblable à la recommandation

Sujet	Titre	Recommandations ou actions du conseil de quartier	Décisions ou résultats du conseil d'arrondissement ou du comité exécutif de la Ville
Information Travaux et circulation	Travaux dans le secteur de la Grande Allée 2014-05-27	Présentation des travaux, de l'échéancier général et de la gestion de la circulation durant les travaux	Sans objet
Consultation Urbanisme et zonage	Permission et une demande d'occupation sur le lot 4 285 872 par des usages des groupes H1 logement et C1 services administratifs, R.C.A.1V.Q.191 et R.C.A.1V.Q. 192 (860 à 880, rue Père-Marquette 2014-09-23	Il est recommandé au Conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou de refuser l'usage habitation H1, mais d'accepter l'usage C1 services administratifs pour une superficie maximale de 550 mètres carrés, tel que précisé aux projets de règlement RCA1VQ 191-192.	Semblable à la recommandation.
Consultation Urbanisme et zonage	Permission et une demande d'occupation sur le lot 4 218 684 concernant la superficie maximale de plancher R.C.A.1V.Q.199 et 210 (1059, avenue Cartier, SAQ avenue Cartier) et modification du règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la zone 14 050 Mb, retrait de la hauteur minimale de 6 mètres, R.C.A1.V.Q. 212 2014-11-13	<b><u>R.C.A1.V.Q. 199 et 210</u></b> Il est recommandé au Conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou d'approuver les projets de modification intitulés Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une permission et une demande d'occupation sur le lot 4 218 684 concernant la superficie maximale de plancher R.C.A.1V.Q.199 et R.C.A.1V.Q. 210 (1059, avenue Cartier, SAQ avenue Cartier). <b><u>R.C.A1.V.Q. 212</u></b> Il est recommander au Conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou d'approuver le projet de modification intitulé Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la zone 14 050 Mb, retrait de la hauteur minimale de 6 mètres, R.C.A1.V.Q. 212 (zone de l'avenue Cartier).	En attente de la décision

Sujet	Titre	Recommandations ou actions du conseil de quartier	Décisions ou résultats du conseil d'arrondissement ou du comité exécutif de la Ville
Consultation Urbanisme et zonage	Critères applicables aux plans de construction concernant les lots 1 304 956, 1 304 958 et 1 304 970 R.C.A.1V.Q. 204 et à une demande d'occupation d'un bâtiment et l'approbation de plans de modification et de construction R.C.A.1V.Q. 205 (IGA Deschênes, 255, chemin Sainte-Foy), 2014-12-04	Il est recommandé au Conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou d'approuver les projets de modification intitulés Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement aux critères applicables aux plans de construction ou de modification ou à une demande d'occupation concernant la partie du territoire formée des lots 1 304 956, 1 304 958 et 1 304 970 R.C.A.1V.Q. 204 et à une demande d'occupation d'un bâtiment et l'approbation de plans de modification et de construction R.C.A.1V.Q. 205 <u>avec la modification suivante : exiger l'application de l'aire verte de 10 % prévue à la réglementation de zonage.</u>	En attente de la décision

## 4. LES PARTICIPATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### 4.1 La participation à des organismes ou regroupements

En fonction des impacts que certains dossiers peuvent avoir dans le quartier, le conseil de quartier entretient des relations privilégiées avec certains organismes ou regroupements. Ces relations se traduisent par une délégation officielle du conseil de quartier auprès de ces organismes ou regroupements. Ces délégations sont généralement assumées par les membres du conseil d'administration. À l'occasion, le conseil d'administration peut confier une délégation à un membre du conseil de quartier qui n'est pas membre du conseil d'administration. En 2014, les délégations du conseil de quartier étaient les suivantes :

Organismes ou regroupements	Délégation
Table de concertation des présidents et présidentes des conseils de quartier de l'arrondissement de La Cité-Limoilou	M. Michel-Claude Demers

### 4.2 Les autres participations

En cours de mandat, les membres du conseil d'administration participent, à titre de représentantes ou de représentants du conseil de quartier, à différentes activités tenues par des organismes de Montcalm ou par des organismes extérieurs dont les actions peuvent avoir un impact dans le quartier. En 2014, les membres ont participé à des activités tenues par les organismes suivants :

- Participation à l'activité de reconnaissance des bénévoles de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou

## 5. LES QUESTIONS DU PUBLIC AUX ASSEMBLÉES DU CONSEIL DE QUARTIER

Les citoyens (es) qui se présentent à une assemblée du conseil d'administration du conseil de quartier disposent de deux périodes de questions et de commentaires qu'ils peuvent utiliser pour attirer l'attention des membres du conseil d'administration du conseil de quartier ou des représentants(es) de l'Arrondissement sur tout sujet qui concerne le quartier. En 2014, les principaux sujets abordés par les citoyens et citoyennes concernaient :

- CPE Sophie, recherche de locaux
- Bâtiment incendié sur le chemin Sainte-Foy
- Utilisation du potentiel numérique dans une perspective de participation citoyenne accrue
- Commerces de proximité
- Travaux des comités du conseil de quartier
- Étude de requalification Belvédère/René-Lévesque
- Balançoires au parc du Musée
- Rapport comité Vision Montcalm
- Placette Cartier/René-Lévesque

## 6. LES SUJETS TRAITÉS PAR LES CONSEILLERS

Dans le cadre des assemblées du conseil d'administration du conseil de quartier, les membres du conseil qui représentent le quartier disposent d'une période de temps afin de donner de l'information sur différents dossiers ayant trait au quartier, à l'Arrondissement ou à la Ville. Voici un aperçu des sujets portés à l'attention du conseil d'administration en 2014 :

- Dérogation mineure concernant le 75, boulevard René-Lévesque
- Consultation publique à venir concernant La Pergola
- Adoption du règlement concernant le 1010, avenue des Braves
- Dérogation mineure concernant le projet sur l'ancien terrain Esso
- Démolition du bâtiment incendié (chemin Sainte-Foy) à proximité du Quartier de Lune
- Plan directeur de quartier
- Étude de requalification Belvédère/René-Lévesque
- Plan d'affaires de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou
- Future politique de stationnement et de circulation
- Remerciements aux administrateurs du conseil de quartier pour le travail accompli
- Congrès de l'Union des municipalités
- Place publique sur une partie de l'ancien terrain Esso
- Terrasses sur l'avenue Cartier
- Matière résiduelle dans la ruelle Crémazie
- Consultation publique à venir concernant l'ancienne école des Saints-Martyrs-Canadiens
- Chantier dans les rues du quartier et circulation
- Nouveau directeur de l'arrondissement
- Travaux sur la Grande Allée et inconvénients, une rencontre avec les commerçants et résidents aurait été souhaitable afin de discuter des inconvénients et solutions
- Fête des Loisirs du Faubourg
- Théâtre Périscope
- Théâtre Jouez dehors
- SDC Montcalm
- Parvis du Centre communautaire Lucien-Borne
- Rencontre annuelle citoyenne de Mme Anne Guérette
- SAQ, avenue Cartier
- Vélo boulevard, tronçon Bellevue
- Politique de l'arbre

**7. LES ÉTATS FINANCIERS 2014****LE CONSEIL DE QUARTIER DE MONTCALM****BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2014**

	<b>2014</b>	2013
	\$	\$
<b>Actif</b>		
<b>Actif à court terme</b>		
Encaisse	<b>330</b>	1744
Subvention à recevoir	<b>0</b>	1400
	<u><b>330</b></u>	<u>3144</u>
<b>Passif et actif net</b>		
<b>Passif à court terme</b>		
Créditeurs	<b>0</b>	0
Compte à payer	<b>160</b>	75
Autres engagements à verser	<b>0</b>	1602
	<u><b>160</b></u>	<u>1677</u>
<b>Actif net</b>		
Sommes non affectées à la fin de l'exercice	<u><b>171</b></u>	<u>1467</u>
<b>Passif et actif net</b>	<u><b>331</b></u>	<u>3144</u>

**Au nom du conseil de quartier de Montcalm :**

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_



## LE CONSEIL DE QUARTIER DE MONTCALM

## ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014

	<b>2014</b>	2013
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Subventions – Ville de Québec Fonctionnement	<b>431</b>	1500
Projet – subvention Ville de Québec	<b>4700</b>	4300
Subventions – Autres	<b>0</b>	72
	<b>5131</b>	5872
<b>Charges</b>		
Fonctionnement (rédaction et autres frais)	<b>1571</b>	860
Frais financiers	<b>130</b>	165
Soutien à divers projets	<b>4726</b>	3829
	<b>6427</b>	4854
Excédent des produits par rapport aux charges	<b>(1296)</b>	1018
Actif net non affecté au début de l'exercice	<b>1467</b>	449
Actif net non affecté à la fin de l'exercice	<b>171</b>	1467

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2014****Note 1. Statut et nature des activités**

L'inspecteur général des institutions financières a déposé au registre des entreprises individuelles des sociétés et des personnes morales, le 22 mai 1997, copie d'une résolution de la Ville de Québec, autorisant la constitution d'un conseil de quartier sous le nom du **conseil de quartier de Montcalm**.

Le conseil de quartier est un mandataire de la Ville de Québec et le conseil municipal de la Ville doit consulter le conseil de quartier dans les matières indiquées à la *Politique de consultation publique de la Ville de Québec*, adoptée par le conseil de ville.

**Note 2. États financiers vérifiés**

Le 17 juin 2009, l'Assemblée nationale sanctionnait la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* (L.R.Q., chapitre 26). L'obligation pour les conseils de quartier de produire annuellement des états financiers vérifiés est maintenant retirée.

**Note 3. Vérification de conformité**

À compter de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2009, et ce, dans le cadre de son mandat de vérification des comptes et affaires de la Ville et de la vérification de la gestion des fonds et biens publics, le vérificateur général de la Ville procédera sur un cycle de trois ans à une vérification de conformité aux règlements et politiques de la Ville de la gestion de tous les conseils de quartier. Son rapport annuel au conseil municipal fera alors état de cette vérification.